

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 3598

présenté par

M. Poisson, M. Tian, M. Meunier, M. Cherpion, Mme Dalloz et Mme Guégot

ARTICLE 8

À l'alinéa 31, supprimer les mots :

« , à défaut, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.